



REGLEMENT – APPEL A CANDIDATURES FETE DE LA MUSIQUE

A retourner dûment complétée et signée le DIMANCHE 26 AVRIL, au plus tard accompagnée de la fiche d'inscription et de l'autorisation parentale pour les mineurs.

- soit par email : chefdeprojetpvd@larochesurforon.fr
- soit par courrier : Mairie – 1 pl. de l'Hôtel de Ville, 74800 LA ROCHE-SUR-FORON

Article 1. La commune de La Roche-sur-Foron lance un appel à candidature pour les artistes chanteurs, groupes de musiciens, formations musicales et D.J. pour la Fête de la Musique, édition 2026 qui aura lieu le samedi 20 juin à partir de 16h.

Article 2. Conditions de participation

Cet appel à candidature est ouvert à tous : amateurs quel que soit le niveau, professionnels, artistes individuels, groupes, formations musicales et D.J. Les dossiers de candidature et les documents ci-dessous doivent nous parvenir dûment complétés et signés le **dimanche 26 avril** au plus tard.

Documents à fournir remplis :

- Fiche d'inscription
- Fiche technique
- Autorisation parentale pour les enfants mineurs

Article 3. Modalités de sélection

La sélection et le nombre des candidats retenus se feront en fonction des places disponibles. Les candidats sélectionnés seront avisés par mail ou courriel. Il est prévu de rémunérer à hauteur de 100 € chacun des ensembles¹.

Article 4. Organisation

Les candidats retenus se produiront en extérieur, différents espaces scéniques sont prévus dans le centre-Ville pour accueillir des groupes (détail des horaires et nb de groupes en annexe) :

- | | |
|---|----------------------|
| - Place de l'Hôtel de Ville (parvis de la mairie) | - Rue Perrine |
| - Place St-Jean (scène 4x8m) | - Place de la Gare |
| - Rue du Silence | - Rue Carnot |
| - Place Grenette | - Faubourg St-Martin |

¹ Sous condition de justificatif d'une structure enregistrée avec numéro SIRET et de la transmission d'un RIB en lien avec la structure. Dans le cas d'absence de ces pièces, la commune ne pourra pas rémunérer la structure. De plus, le prestataire devra réaliser une facture qu'il devra déposer sur Chorus Pro (https://portail.chorus-pro.gouv.fr/aife_csm/fr). Les groupes jouant dans les commerces peuvent négocier un cachet complémentaire avec ces derniers.

- Technique : seul la Place St-Jean sera équipée d'un matériel de sonorisation et d'une équipe technique coordonnée par la MJC CS de La Roche-sur-Foron (cf. liste des équipements en Annexe). L'ensemble des autres espaces seront à même la rue, l'électricité sera fournie (limitée) et au cas par cas des jeux de lumière. L'ensemble des groupes devront amener leurs matériels techniques et instruments.
- Durée de la prestation : La durée de la prestation attribuée à chaque candidat sera établie en fonction du nombre de participants.
- Ordre de passage : Il sera indiqué aux candidats par la commune de La Roche-sur-Foron sans possibilité de remise en cause. Le candidat s'engage à respecter le créneau horaire qui lui sera attribué.
- Assurance : le candidat doit justifier d'une assurance « Responsabilité civile » en cas de perte ou de vol de son matériel dégageant la ville de toute responsabilité.

Article 5. Engagements des musiciens

Les candidats sélectionnés s'engagent à :

- en cas de désistement, le candidat retenu devra prévenir la ville de La Roche-sur-Foron le plus rapidement possible
- Respecter l'organisation mise en place par la ville, (créneau horaire, temps de prestation, règles de sécurité, etc...).
- Ne pas tenir de propos diffamatoires ou insultants, qui inciteraient à la discrimination, à la haine, ou à la violence.

Article 6. Droits de diffusion des productions

Les candidats autorisent, sans contrepartie, la commune de La Roche-sur-Foron à utiliser ou éventuellement reproduire, les photographies ou films pris au cours de la manifestation sur tout support dans le but d'en assurer la valorisation et la promotion. Tout artiste participant à cet événement s'engage à céder à titre gratuit à la commune de La Roche-sur-Foron, ses éventuels droits d'auteurs relatifs au répertoire joué

Article 7. Annulation

En cas d'annulation, quelle qu'en soit la raison, la responsabilité de la commune de La Roche-sur-Foron ne pourrait être engagée, les rémunérations ne pourront être honorées. Les candidats retenus souhaitant se désister s'engagent à prévenir la commune le plus tôt possible afin que celle-ci puisse, le cas échéant, trouver un autre groupe.

Article 8. Contact

Pour tout renseignement contacter : Commune de La Roche-sur-Foron
par mail : chefdeprojetpvd@larochesurforon.fr – 04 50 25 90 00

Traitement des données personnelles Vos données ne seront en aucun cas utilisées à des fins commerciales. Conformément au Règlement Européen sur la Protection des Données 2016/679 et à la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée dite « Informatique et Liberté », vous disposez d'un droit d'accès, de modification, de rectification, d'opposition et d'effacement des données vous concernant et de définir des directives relatives au sort de celles-ci si vous ne pourriez plus les exercer, en vous adressant à : chefdeprojetpvd@larochesurforon.fr ou 04 50 25 90 00.

FICHE INSCRIPTION

(à retourner le DIMANCHE 26 AVRIL 2026, au plus tard)

-soit par email : chefdeprojetpvd@larochesurforon.fr

-soit par courrier : Ville de La Roche-sur-Foron – A l'attention de Tanguy Fourrier, 1 place de l'Hôtel de Ville, 74800 LA ROCHE-SUR-FORON.

COORDONNÉES DU GROUPE

Nom (chanteur, groupe, formation musicale, DJ) :

Nom, prénom du responsable :

Adresse :

Code Postale : Ville :

Tél. Portable :Fixe

E-mail :

Avez-vous un n° Siret : ☐ Oui ☐ Non

Dans le cas de l'absence de n° Siret, aucune facturation ne pourra être perçue.

N° Siret :

Merci de fournir un RIB joint à la fiche d'inscription

LE GROUPE

Style musicale :

Lien web (pour écoute) :

Nombre de musicien.ne.s :

Le groupe peut-il être autonome en terme de sonorisation : ☐ Oui ☐ Non

Remarque :

Disponibilité horaire du groupe (plusieurs réponses possibles)

☐ Entre 16h et 18h

☐ Entre 22h et 0h

☐ Entre 18h et 20h

☐ N'importe quelle heure

☐ Entre 20h et 22h

Nous essayerons de tenir compte dans la mesure du possible vos demandes

Durée du concert (en minutes) :

Durée installation, balance et désinstallation (en minutes) :

Pouvez-vous être autonome en termes de sonorisation : ☐ Oui ☐ Non

(de nombreux espaces n'auront qu'un accès électrique)

A travers mon inscription j'accepte l'ensemble des clauses inscrites dans le règlement.

Nom Prénom du Responsable :

Date :

Signature :

FICHE TECHNIQUE

Fête de la Musique – SAMEDI 20 JUIN 2026
La Roche-sur-Foron

NOM DU GROUPE	
COORDONNÉES RESPONSABLE (Prénom et portable)	
NOMBRE DE MUSICIENS	
COMPOSITION DU GROUPE (détailler les instruments)	
AUTONOMIE [OUI/NON] (à remplir par l'organisateur)	
LIEU ET CONTACT (à remplir par l'organisateur)	
HORAIRE PASSAGE (à remplir par l'organisateur)	
NOMBRE DE MICRO NÉCESSAIRES Pour le chant et repiquage des amplis (si sonorisation)	
NOMBRE DE PRISES NÉCESSAIRES (attention penser aux adaptateurs si nécessaire)	
PLAN DE SCENE Fond de scène Jardin Cour	

FICHE SCENE

<u>1 - Place St-Jean – Scène ouverte</u> Nb de groupes : 10-12 Horaire entre 17h et 0h Matériel : scène, sonorisation et lumière	<u>5 - Place de la Gare – Restaurant</u> Nb de groupe : 1 Horaire possible entre 19h et 22h Matériel : accès électricité
<u>2 - Place de l'Hôtel de Ville</u> Nb de groupes : 4-5 Horaire entre 16h et 22h Matériel : sonorisation et lumière	<u>6 - Rue Perrine – Délicat Délice</u> Nb de groupe : 1 Horaire possible entre 16h et 17h Matériel : accès électricité
<u>3 - Place de la Grenette – Bar</u> Nb de groupe : 1 Horaire possible entre 20h et 23h Matériel : accès électricité	<u>7 - Rue du Silence – Fbg St-Martin</u> Nb de groupe : 2 – 3 groupes Horaire possible : 15h – 22h Matériel : accès électricité
<u>4 - Rue Carnot – Restaurant</u> Nb de groupe : 1 Horaire possible entre 19h et 21h Matériel : accès électricité	